

DELIBERATION N° 158/78 : ECOLE JEAN CHARCOT - OUVERTURE D'UNE 2e CLASSE

Monsieur NEIGE, rapporteur, informe l'Assemblée que l'Académie NANCY-METZ, au vu des effectifs, a décidé de procéder, à compter du 11 Décembre 1978, à la création d'une 2e classe à l'école maternelle Jean CHARCOT, Z.A.C. LUDRES Sud.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- accepte la création d'une 2e classe à l'école maternelle Charcot, 2e groupe, Z.A.C. LUDRES-Sud,
- le matériel scolaire et le matériel pédagogique nécessaires sont mis à la disposition de l'Education Nationale.